



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
DE DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du Bureau du conseil d'administration

Séance du 29 septembre 2025

Président de séance : Monsieur Gérard MANFREDI,

Membres présents: Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON.

Absents excusés : Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Charles Ange GINESY.

RAPPORT N° 25-B39 - Création de la fonction "Cadre B.O."

L'arrêté portant organisation du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes et de son corps départemental s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue de nos structures et des parcours professionnels des agents.

Ainsi, il est proposé d'ajouter à l'emploi de cadre administratif ou technique (PAT de catégorie B) celui de « cadre BO » dans le tableau d'adéquation « fonction/emploi/grade/filière » et dans les organigrammes correspondants. Cette proposition a recueilli l'avis favorable lors du comité social territorial réuni le 18 novembre 2024.

À ce titre, les agents n'ayant pas de fonctions d'encadrement formalisées dans les organigrammes et qui exercent au sein des bureaux d'ordre seront identifiés comme « cadre BO », en reconnaissance de leur technicité, de leurs missions et de leur rôle opérationnel.

Cette reconnaissance s'accompagnera de l'attribution du régime indemnitaire correspondant. Les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice 2025 et suivants (chapitre 012, article 64).

Après en avoir délibéré, le Bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'approuver :

- l'ajout à l'emploi de cadre administratif ou technique (PAT de catégorie B) celui de « cadre BO » dans le tableau d'adéquation « fonction/emploi/grade/filière » et dans les organigrammes correspondants,
- l'attribution du régime indemnitaire correspondant aux agents concernés.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles Ange GINESY